



Votre entreprise a un projet export pressenti et vous souhaitez mettre en œuvre une première démarche de prospection à l'international

Notre proposition

Un programme animé par votre Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale qui vous permettra, dans un délai assez court, de :

- valider votre projet
- formaliser votre plan d'action export,
- étudier les possibilités de financements nécessaires.

Le format

Le programme comprend :

- **une réunion collective « Nouveaux exportateurs »** animée par votre CCIT et ses experts, suivie éventuellement de rendez-vous individuels avec les mêmes experts, permettant d'apporter un premier niveau de réponse à vos questions
- **deux séances de travail individuel**, espacées de une à deux semaines.
 - La première séance, orientée « diagnostic », permet de faire une synthèse de votre expérience et vos capacités export, et d'envisager différents marchés
 - La deuxième séance, orientée « plan d'action », est consacrée à confirmer vos choix de marchés, et à l'écriture de votre plan d'action, avec le budget correspondant
- un **«coaching »** : en fonction de vos besoins, un expert vous appuie pour démarrer une des actions prévues, sur un pays ou un sujet technique à préciser

Les outils

La méthode est basée sur le questionnement de l'entreprise, et l'apport d'informations de la part de votre CCIT et des experts.

Le programme s'appuie sur un outil power point, qui sert de support de questionnement, et permet de formaliser rapidement les résultats obtenus.

Vous disposez à la fin du programme d'un plan d'actions, présenté sous power point, que vous pourrez utiliser comme support de communication dans vos différentes démarches (présentation à vos partenaires, ainsi qu'utilisation interne).

Coût

Grâce au soutien financier du Conseil Régional et de votre CCIT, le coût résiduel à la charge de l'entreprise est de 500 € HT+ frais de participation au séminaire (environ 50€).

En fonction de vos besoins, nous pourrions vous proposer l'intervention d'un consultant externe (pays, technique ...) dont 80% du coût est pris en charge par la Région. Vous aurez à prendre en charge les 20% du coût du consultant externe non pris en charge (montant maximum en cours de révision).

Contact CCIT de la Savoie :



Programme Relations Internationales
5 rue Salteur
73024 Chambéry Cedex
☎ 04 79 75 57 50
📠 04 79 33 56 84
international@savoie.cci.fr
www.savoie.cci.fr

Signature et tampon de l'entreprise précédés de la mention « bon pour accord »

respect des critères d'éligibilité définis par la Région Rhône-Alpes :

- *PME (moins de 250 personnes, CA inférieur à 50 Millions €), réalisant moins de 15% de son CA à l'export, n'ayant pas un cadre export à plein temps, et capable de présenter au moins un bilan.*